

Définition Nervure : (n.f.) Bande saillante à l'intrados d'une voûte.

Du latin *nervus*, ligament. Le suffixe *-ure* indique une action ou le résultat d'une action. Félibien en 1676 (*Des principes de l'architecture*), parle de « nerfs des voûtes, ou des branches d'ogives, ce sont les **mouleurs** des branches d'ogives ou des arcs. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation.

